

Tunisie—Mise à jour de l'évaluation de la stabilité du système financier
Évaluation détaillée de la conformité aux principes fondamentaux de Bâle pour un
contrôle bancaire efficace

Cette évaluation détaillée de la conformité aux principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace pour la Tunisie a été préparé par une équipe des services du Fonds Monétaire Internationale et de la Banque Mondiale comme document de référence pour la Mise à jour de l'évaluation de la stabilité du système financier. Elle est basé sur les informations disponibles au moment de l'achèvement de l'évaluation en janvier 2007. Les vues qui y sont exprimées sont celles des équipes des services et ne reflètent pas nécessairement les vues des autorités tunisiennes, ni celles du Conseil d'Administration du FMI.

La politique de publications des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org

Ce rapport peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Services des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org • Internet : <http://www.imf.org>

Prix: 18 dollars EU l'exemplaire

Fonds monétaire international
Washington, D.C.

PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER
TUNISIE

**EVALUATION DÉTAILLÉE DE LA
CONFORMITÉ AUX PRINCIPES
FONDAMENTAUX DE BÂLE
POUR UN CONTRÔLE BANCAIRE EFFICACE**
JANVIER 2007

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
DÉPARTEMENT MARCHÉS MONÉTAIRES
ET DE CAPITAUX

BANQUE MONDIALE
VICE-PRÉSIDENTE SECTEUR FINANCIER ET
DEVELOPPEMENT SECTEUR PRIVÉ
VICE-PRÉSIDENTE MOYEN ORIENT ET AFRIQUE DU
NORD

Sommaire

I. Principes du Comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace	3
A. Généralités	3
B. Information et méthodologie utilisées pour l'évaluation	3
C. Organisation de la supervision bancaire	4
II. Conditions préalables pour une supervision efficace	5
A. Environnement économique	6
B. Infrastructure publique : le cadre légal et réglementaire	7
C. Discipline de Marché	8
D. Règlement des difficultés des banques	9
III. Principales conclusions de l'évaluation	9
IV. Evaluation de la conformité aux principes de Bâle	11
A. Méthodologie des critères de notation	11
B. Commentaires de la BCT sur l'évaluation	11
C. Plan d'action recommandé	12
Tableaux	
1. Résultat de l'évaluation de la conformité aux Principes de Bâle	16
2. Évaluation détaillée de la conformité aux Principes de Bâle	17
3. Synthèse de l'évaluation 2006 des Principes de Bâle	48

